## SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU NORD

Communes de Koumac et Kaala-Gomen (Arrêté du Haut-Commissaire n° 2096/SCLC du 19/10/2000) Commune de Poum (Arrêté du Haut-Commissaire n° HC/DAIRCL/SCL du 08/10/2010)

## **SIVM NORD**

BP 01 98850 Koumac

Courriel: sivmnord@gmail.com

Tel: 42 54 84

0

0

représentant

## REDEVANCES DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

NOM:Prénom:	
Date de naissance :	
Représentant la société :	
Type de professionnel :	
Tel domicile Tel bureau :	. Mobilis :
E-mail:	
Adresse société : N° Rue :	
Lotissement : Code postal :	Ville :
Adresse d'envoi du courrier autre que celle de la société : N°	Rue :
Lotissement :BP :BP :	oostal : Ville :
Dans le cas d'une location, mettre le nom du propriétaire / de l'agence	
N° Rue :	
Lotissement :BPBP	postal: Ville:
Tel domicile Tel bureau :	
Pièces a Joindre	
Attestation du notaire ou Abonnement EEC OU CDE	
Attestation d'adresse	
Pièce d'identité ou passeport	
N° Ridet	
Autres:	
Observations:	
	1 C N 1 444
En cas de changement de domicile, pour tout déménagement hors territoire des communes du Sivm Nord (Kaala-gomen, koumac, poum) ou	
pour une résiliation de contrat, je m'engage à me présenter avec un justificatif (ordre de mutation, nouvel abonnement EEC ou CDE, attestation sur l'honneur) pour effectuer la procédure correspondant. je prends connaissance que je reste redevable de la prestation jusqu'à prise en compte du signalement	
officiel du justificatif.	ia presiation jusqu'a prise en compte du signalement
Ale	mention « lu et approuvé »
	Nom, Prénom et signature de l'usager ou de son